

SÉANCE ORDINAIRE
14 MARS 2012

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 14 mars 2012, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Harold Gagnon	(Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Charles Therrien	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
René Leclerc	(Saint-Luc)
Marielle Lemieux	(Saint-Magloire)
Richard Couët	(Saint-Prosper)
Rock Carrier	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean-Robert Turgeon	(représentant de Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2012-03-01

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de la séance.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2012, et suivi.**
- 4.0 Rencontre avec le Lt Mario Roberge de la Sûreté du Québec.**
- 5.0 Intervention et/ou dossiers du CLD (s'il y a lieu).**
- 6.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
 - 6.1 Formation sur la gestion des cours d'eau (MMQ).
 - 6.2 Article 59.
- 7.0 Dossiers du pacte rural :**
 - 7.1 Rénovation du locale de l'O.T.J., Municipalité de Saint-Luc.
 - 7.2 Rénovation du chalet des loisirs et installation de jeux d'eau, Municipalité de Saint-Magloire.
 - 7.3 Traitement des taxes dans les dépenses admissibles.
- 8.0 Affaires courantes :**
 - 8.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions.
 - 8.2 Activité « Lac-à-l'Épaulé ».

- 8.3 Prévention incendie.
- 8.4 Assurances collectives.
- 8.5 Demandes de contribution.
- 9.0 Divers rapports de comités, rencontres et colloques (s'il y a lieu).**
- 10.0 Administration :**
 - 10.1 Listes des comptes à payer.
 - 10.2 État des encaissements et déboursés.
- 11.0 Correspondance et communications.**
- 12.0 Varia (ouvert).**
- 13.0 Période de questions.**
- 14.0 Clôture de la séance.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2012, ET SUIVI :

2012-03-02

CONSIDÉRANT qu'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2012 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

4.0 RENCONTRE AVEC LE LT MARIO ROBERGE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC :

Le Lt Roberge, directeur du poste de la SQ des Etchemins, indique d'abord qu'il apprécierait ainsi rencontrer les membres du Conseil des maires au moins une fois par année afin d'échanger sur la sécurité publique dans la MRC.

Il profite de l'occasion pour annoncer la tenue d'un Colloque des élus de la région Chaudière-Appalaches sur la sécurité publique qui se tiendra le 23 octobre prochain, à Saint-Georges. L'objectif de participation est de trois (3) personnes par municipalités.

Monsieur Roberge et les maires qui ont participé aux réunions itinérantes du comité de sécurité publique (CSP) conviennent unanimement que cette nouvelle formule est très productive et doit être poursuivie.

La direction de la SQ compte de plus compléter le plus rapidement possible une tournée de l'ensemble des municipalités dans un objectif de collaboration étroite entre les élus, les citoyens et la SQ face à la sécurité des citoyens et la criminalité.

On note malheureusement un certain désengagement des citoyens. Le Lt Roberge note qu'il compte faire une relance de la formule « Bon voisin – Bon œil ».

5.0 INTERVENTION ET/OU DOSSIERS DU CLD (S'IL Y A LIEU) :

Aucun dossier n'est présenté par le CLD à la présente séance.

6.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

6.1 Formation sur la gestion des cours d'eau (MMQ) :

Le directeur général rappelle l'information récemment transmise à toutes les municipalités concernant une formation qui sera dispensée par un représentant de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) concernant la gestion des eaux (rive, littoral, plaines inondables), et le projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection. Cette formation (sans frais d'inscription) aura lieu les 16, 17 et 18 avril prochain.

6.2 Article 59 :

Le directeur général fait part que la CPTAQ a transmis hier, le 13 mars, l'*Orientation préliminaire* de sa décision suite aux demandes formulées dans le cadre de l'Article 59. Les documents cartographiques qui permettront de faire la validation de cette orientation avec les demandes de la MRC n'ont pas encore été transmis, mais l'exercice de validation technique a déjà été amorcé à l'interne dès la réception de l'*Orientation préliminaire*.

La MRC et les municipalités, ainsi que les deux (2) Fédérations de l'UPA couvrant notre territoire devront signifier, par voie de résolution, leur accord avec cette *Orientation préliminaire* afin que la CPTAQ rende sa décision finale.

Un modèle de résolution à cette fin sera transmis à toutes les municipalités avant les réunions des Conseils municipaux du mois d'avril, suite à la vérification des documents reçus et à recevoir. La MRC pourra transmettre ces résolutions à la CPTAQ avec celle de la MRC qui devra être adoptée à la séance du mois d'avril si tout est effectivement conforme aux demandes déposées.

Présentement, le travail sur la réglementation visant à modifier le schéma d'aménagement est presque complété, et la préparation des règlements de concordance pour les municipalités pourra être réalisée pendant les procédures visant à modifier le schéma d'aménagement.

Milieus humides :

Monsieur le maire Richard Couët attire l'attention des membres du Conseil des maires sur un récent jugement relatif à la nécessité d'une compensation pour l'utilisation de milieux humides pour des fins de développement. Il semble que cette exigence ne s'appuie présentement pas sur une base réglementaire, mais émanait plutôt d'une seule *directive ministérielle*.

7.0 DOSSIERS DU PACTE RURAL :

7.1 Rénovation du local de l'O.T.J., Municipalité de Saint-Luc :

2012-03-03

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par l'Oeuvre des terrains de jeux de Saint-Luc (OTJ) et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Luc soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

Somme demandée : 25 250,00 \$ Coût du projet : 31 562,52 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires sur l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 25 250,00 \$ à l'Œuvre des terrains de jeux de Saint-Luc pour le projet de rénovation du local de l'OTJ. Ladite recommandation est conditionnelle à l'obtention de la résolution d'appui de la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse. De plus, la municipalité devra confirmer qu'elle est prête à financer la part manquante du 20 % exigée comme part du milieu. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe disponible pour les années 2010-2011 et 2011-2012.

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.2 Rénovation du chalet des loisirs et installation de jeux d'eau, Municipalité de Saint-Magloire :

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Magloire en collaboration avec le comité des loisirs et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

Somme demandée : 127 407,26 \$ Coût du projet : 165 210,51 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires sur l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 127 407,26 \$ à la municipalité de Saint-Magloire. Ladite recommandation est conditionnelle à l'obtention de la résolution indiquant la personne autorisée à procéder à la signature des documents.

Par ailleurs, et afin de faciliter les versements pour la réalisation de la première partie du projet, le comité technique propose de scinder le projet en deux.

2012-03-04

1) Rénovation du chalet des loisirs

Somme demandée : 32 548,00 \$ Coût du projet : 40 685,29 \$

Pour la première phase du projet, concernant la rénovation du chalet des loisirs, le comité technique demande à ce que l'on vérifie si une entreprise des Etchemins a été invitée à soumissionner. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe disponible pour les années 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011.

2012-03-05

2) **Installation de jeux d'eau**

Somme demandée : 94 859,26 \$ Coût du projet : 124 525,22 \$

Pour la deuxième phase du projet, concernant l'installation de jeux d'eau, ladite recommandation est conditionnelle au refus de la demande au programme de soutien aux installations sportives et récréatives du gouvernement provincial. Dans le cas où cette demande est acceptée, la somme financée à même le Pacte rural ne pourra excéder 80 % des montants obtenus à même les fonds publics. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe disponible pour les années 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014.

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Fernand Heppell, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.3 Traitement des taxes dans les dépenses admissibles :

2012-03-06

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité technique de la ruralité relativement au traitement des taxes dans l'admissibilité des dépenses d'un projet subventionné dans le cadre du Pacte rural;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU
ET RÉSOLU

QUE la partie des taxes nettes (celle non remboursée au promoteur) soit considérée parmi les sommes admissibles à une subvention dans le cadre du Pacte rural.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Suite à l'adoption de cette résolution, le directeur général fait remarquer que les pratiques relatives au traitement des taxes semblent différentes pour les subventions provenant de différents ministères. Il précise qu'il serait toutefois pertinent de s'assurer, par souci de cohérence, que les subventions versées par la MRC ou un mandataire, et dont les sommes proviennent d'ententes intervenues entre le gouvernement et la MRC elle-même, connaissent le même traitement en regard des taxes. Il y aura lieu de ramener ce sujet auprès des autres comités gérant des subventions provenant de telles ententes, dont le Fonds de diversification et l'Entente de développement culturel.

8.0 AFFAIRES COURANTES :

8.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

8.2 Activité « Lac-à-l'Épaule » :

Un comité de travail constitué du préfet de la MRC, de la vice-présidente du CLD (en l'absence du président) et des 2 directions générales, en plus de travailler sur un ébauche de programme, ont recommandé que cette activité se tienne à Saint-Louis, le samedi 5 mai 2012. Tous conviennent qu'il est préférable que cette rencontre débute tôt le matin afin de pouvoir libérer les participants le plus tôt possible en après-midi.

8.3 Prévention incendie :

Madame la mairesse Martine Boulet, désignée à titre de présidente du comité de sécurité incendie lors d'une réunion tenue le 7 mars, présente un compte-rendu sommaire de cette rencontre.

Monsieur Stéphane Royer, récemment embauché à titre de technicien en prévention incendie participait à cette rencontre, en plus de la direction générale.

Madame Boulet attire particulièrement l'attention des membres du Conseil sur le fait que, dorénavant, les problèmes constatés au niveau de la sécurité incendie sur le territoire seront ramenés directement au comité de sécurité incendie dont un des rôles sera précisément de s'assurer que les mesures appropriées soient prises suite à de tels constats.

Elle note aussi l'importance, pour les municipalités qui feront appel à monsieur Stéphane Royer à titre de préventionniste, d'adopter une résolution désignant le technicien en prévention incendie de la MRC à titre de préventionniste agissant sur leur territoire. Il s'agit du même principe que pour le service d'inspection en bâtiment fourni par la MRC. Un modèle de résolution à cette fin sera transmis aux municipalités concernées.

8.4 Assurances collectives :

2012-03-07

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Municipalité régionale de comté des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013, sont justifiées;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel avec l'assureur en est à sa quatrième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil des maires ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Municipalité régionale de comté des Etchemins et qu'ils jugent opportun de les accepter;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN
ET RÉSOLU**

QUE le Conseil des maires accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la Municipalité régionale de comté des Etchemins pour la période du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013 au montant de 44 163,79\$, taxes incluses;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin du Groupe Financier AGA inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.5 Demandes de contribution :

Tour du silence 2012 :

2012-03-08

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires accepte de contribuer pour une somme de deux cents dollars (200\$) à l'activité Tour du silence 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Symposium d'arts visuels Art et Rives :

2012-03-09

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires accepte de contribuer pour une somme de cinq cents dollars (500\$) au Symposium d'arts visuels Art et Rive, édition 2012.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

URLS :

2012-03-10

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
APPUYÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil des maires accepte de contribuer pour une somme de cent dollars (100\$) pour l'activité Hommage aux bénévoles 2012 de l'URLS.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Village des défricheurs :

2012-03-11

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires accepte de contribuer pour une somme de cinq cents dollars (500\$) à la campagne de financement 2012 du Village des défricheurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.0 DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES (S'IL Y A LIEU) :

Table régionale VHR :

Monsieur le maire Denis Boutin donne un bref aperçu de la dernière rencontre de la Table régionale VHR qui s'inscrivait dans une continuité de la précédente. Monsieur le préfet et monsieur Boutin conviennent que ce dernier participe principalement à ces rencontres, et que le préfet le remplace en cas d'incapacité d'y assister.

COBARIC :

Monsieur le maire Richard Couët attire l'attention des membres du Conseil sur l'importance d'être conscient que le projet de caractérisation des eaux souterraines aura inévitablement une incidence sur l'aménagement du territoire. *L'Atlas de la Chaudière* réalisé il y a quelques années en témoigne déjà.

2012-03-12

10.0 ADMINISTRATION :

10.1 Listes des comptes à payer :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 219 511,81\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.2 État des encaissements et déboursés :

État transmis avec l'avis de convocation.

11.0 CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS :

11.1 Tourisme Chaudière-Appalaches :

Invitation au Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches. Vendredi, 13 avril 2012. Coût : 100\$/personne.

2012-03-13

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION UNANIME,

QU'un billet au coût de 100\$ soit réservé au nom de la MRC, et que monsieur le préfet Hector Provençal soit désigné pour assister au prochain Gala des Grands Prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.2 Moulin La Lorraine :

Remerciements pour le soutien financier de la MRC pour la programmation 2012. Conformément au plan de partenariat, le Moulin La Lorraine joint 2 cartes de fidélité donnant accès gratuitement à toutes les expositions. Correspondance déposée.

11.3 Comité du 125^e anniversaire de Saint-Prosper :

Remerciements pour l'appui financier de la MRC accordé aux Célébrations du 125^e de Saint-Prosper. Conformément au plan de visibilité, le Comité joint 4 billets gratuits pour l'avant-première (5 septembre 2012) de la pièce de théâtre *Saint-Prosper conjugue le passé au présent* écrite par madame Pauline B. Paré. Correspondance déposée.

11.4 Solidarité rurale du Québec :

Lancement du Prix Ruralia-Desjardins (collaboration Solidarité rurale et Desjardins) qui sera attribué annuellement à compter de 2012. Le Prix vise à mettre en lumière des projets mobilisateurs et novateurs. Les projets ne sont pas nécessairement des réalisations dans le cadre du Pacte rural. L'information sur le Prix Ruralia-Desjardins est disponible à l'adresse suivante : www.ruralite.qc.ca/fr/Outils/Prix-Ruralia-Desjardins. Date limite d'inscription pour 2012 : 15 avril 2012. Correspondance déposée.

11.5 Fraser Milner Casgrain, Avocats :

Copie d'une lettre adressée par les Procureurs d'ENN CA Massif du Sud (agissant par l'Intermédiaire de Développement EDF EN Canada) aux Procureurs du Ranch Massif du Sud inc. et de la Pourvoirie Safari inc. concernant une offre finale de la part d'ENN CA dans le cadre de la cohabitation du parc éolien du Massif du Sud et des activités de ces 2 entreprises. Correspondance déposée.

12.0 VARIA :

2012-03-14

12.1 Motion de félicitations – Marie-Michèle Gagnon pour son premier podium en Coupe du monde :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
APPUYÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à l'endroit de madame Marie-Michèle Gagnon de Lac-Etchemin pour son premier podium en Coupe du monde de ski alpin lors de la compétition de slalom récemment tenue en Suède; madame Gagnon s'étant méritée la médaille de bronze à cette occasion.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question n'est soumise au Conseil des maires.

2012-03-15

14.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 20h55.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER